

# Épreuve anticipée d'enseignement scientifique en série économique et sociale et en série littéraire

## Épreuve écrite anticipée

Durée 1 h 30

L'épreuve permet d'évaluer les connaissances des candidats, leur capacité à les utiliser en situation, ainsi que leur capacité à exploiter des documents et à argumenter.

La mobilisation des connaissances et la mise en œuvre d'un raisonnement critique reposent sur des questions scientifiques en relation avec la vie courante ou avec une question sociétale.

**L'épreuve comprend trois parties. Deux parties ne peuvent pas concerner le même thème.**

**Partie 1** portant sur l'un des deux thèmes communs aux sciences de la vie et de la Terre et aux sciences physiques et chimiques : « Représentation visuelle » ou « Nourrir l'humanité »

L'évaluation porte sur les acquis de ces deux disciplines. Cette partie est notée sur **8 points**.

L'élève doit présenter une **argumentation scientifique** portant sur des questions de société, sur les **avantages et limites** des avancées scientifiques et technologiques ou sur des problématiques de santé ou de développement durable. Il fait preuve d'esprit critique. Dans ce cadre, il est amené à mobiliser ses connaissances.

Cette réflexion prend la forme d'un **commentaire rédigé** et s'appuie sur **un à trois documents**, supports du questionnement et de la construction des éléments de réponse. Ces documents présentent des données scientifiques et/ou relatives à des faits d'actualité.

**Partie 2** portant sur l'un des deux thèmes suivants :

- Le thème spécifique aux sciences physiques et chimiques, « Le défi énergétique ».
- Le thème commun aux sciences de la vie et de la Terre et aux sciences physiques et chimiques qui n'a pas fait l'objet de la question de la première partie.

L'évaluation porte sur les acquis de sciences physiques et chimiques. Cette partie est notée sur **6 points**.

**Partie 3** portant sur l'un des deux thèmes suivants :

- Le thème spécifique des sciences de la vie et de la Terre, « Féminin/masculin ».
- Le thème commun aux sciences de la vie et de la Terre et aux sciences physiques et chimiques qui n'a pas fait l'objet de la question des deux précédentes parties.

L'évaluation porte sur les acquis des sciences de la vie et de la Terre. Cette partie est notée sur **6 points**.

Pour chacune des parties 2 et 3, le sujet peut s'appuyer sur des documents ou non. Le questionnement peut être ouvert et demander une **réponse rédigée** ou prendre la forme d'un **questionnaire à choix multiple** (dans ce cas chaque question est proposée avec au moins une réponse juste). Quelle que soit la forme adoptée, l'évaluation peut porter sur les connaissances et/ou leur utilisation ainsi que sur la mise en œuvre d'un raisonnement.